

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 29 Mai 2017**

**Objet**  
**Mise en**  
**accessibilité de**  
**quatre bâtiments**  
**communaux.**  
**Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 Mai 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

**Etaient présents :** MME N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, MME C. LACUEY, M. IGLESIAS, MME DURLIN, M. GALAN, MME REMAUT, MME COLLIN, MME BONNAL, MME LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA, MME LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, MME HERMENT, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. BELLOC, M. HADON , Mme VELU, M. GELOS

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. CAVALIERE à M. PUYOBRAU - MME MILLORIT à Mme COLLIN - MME CHEVAUCHERIE à M. MEYRE, MME LAQUIEZE à Mme DURLIN, M. VERBOIS à M. CALT

**MME N. LACUEY a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des obligations règlementaires concernant l'accessibilité des bâtiments à toute personne ayant un handicap, la collectivité va effectuer la mise aux normes de quatre bâtiments (groupe scolaire Curie, école maternelle Pasteur, le Centre de Loisirs et le gymnase Yves du Manoir) pour l'année 2017.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 108 592€ au titre du soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements correspondant aux travaux de mise en accessibilité progressive.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Mise en accessibilité de quatre bâtiments	135 740€	Dotation de soutien à l'investissement	108 592€
		Participation communale	54 296€
TOTAL HT	135 740€		
TVA 20%	27 148€		
TOTAL TTC	162 888€		162 888€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;  
Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Services techniques et Renouvellement Urbain du 18 mai 2017 ;  
Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 22 mai 2017 ;  
Où le rapport ci-dessus,


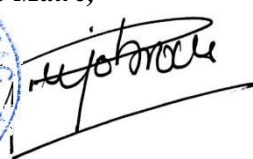
Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 108 592€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement et à effectuer toutes les démarches utiles à la réalisation de cette opération.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 30 Mai 2017**

*Le Maire,*



**Jean-Jacques PUYOBRAU**

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	<b>33</b>
Pour :	33
Contre :	
Abstention	